



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 novembre 2001

Mise en réforme de matériels informatiques inutilisables.

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M. Alain
GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis
EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.

Excusés :

Conseillers :

M. Stéphane TRONEL

DELIBERATION D2014102001

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2001

Informatique

Mise en réforme de matériels informatiques inutilisables.

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un certain nombre de matériels informatiques dont les listes sont jointes en annexes (micros et imprimantes) ont dû être retirés des services. Ces matériels sont totalement hors d'usage et ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hors le recyclage.

Ces matériels ont été acquis avant 1996 et de ce fait, ils sont totalement amortis donc sortis de l'actif.

Ces matériels vont être repris par une entreprise de réinsertion de St Maixent où les composants électroniques vont être recyclés. Les écrans présentant quant à eux dans leur composition des éléments toxiques (terres rares pour le revêtement de l'écran notamment) seront détruits par l'entreprise qui a obtenu les matériels nécessaires à ce type de manipulation. La récupération de l'électronique est gratuite car la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'Entreprise d'amortir le coût des matériels nécessaires.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser :

- la mise en réforme des matériels désignés en annexe,

- Monsieur le Maire à faire reprendre ces matériels par l'Entreprise d'Insertion Formation Action à 79400 ST MAIXENT L'ECOLE, au prix unitaire de 35,00 Francs hors taxes par écran. La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 920.0205.611.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard ZABATTA

[Ordre du jour](#)